



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Arsenaux

Question au Gouvernement n° 1820

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Louis Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Samedi, l'ensemble des personnels des industries de défense manifesteront à Paris. Ils savent en effet que les promesses qui leur ont en effet été faites ne seront pas tenues, notamment celle-ci, confirmée au plus haut niveau de l'Etat: toute suppression d'emploi sera compensée par la création d'un autre emploi.

Les suppressions étant maintenues et les créations n'existant pas, le plan Millon se trouve vide de son contenu. C'est pourquoi il ne saurait être accepté.

En conséquence, monsieur le Premier ministre, comment entendez-vous opérer la compensation poste par poste, et entendez-vous retirer le plan Millon ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Lorsque nous avons pris en charge le dossier des arsenaux, monsieur le député, nous avons fait le constat suivant: 15 milliards de chiffre d'affaires, 22 milliards de charges, soit 7 milliards par an de déficit permanent et structurel.

Maintenir cette situation, c'est aller droit dans le mur, c'est la faillite assurée, c'est la suppression de tous les emplois de tous les arsenaux français.

M. André Fanton. Merci les socialistes !

M. le ministre de la défense. Une fois ce constat établi, nous avons pris la décision non pas de liquider les arsenaux, comme certains l'ont dit, mais de redeploier leur activité.

Comment a-t-on fait et comment va-t-on faire ?

Tout d'abord, nous allons distinguer l'activité étatique et l'activité industrielle des arsenaux. Vous le savez, monsieur Le Pensec, puisque vous êtes député de cette région-là, il y a une activité de conseil du gouvernement et une activité de production de bateaux et de sous-marins. Nous allons distinguer ces deux activités qui n'obéissent pas à la même logique.

Deuxièmement, vous le savez car vous êtes trop bon connaisseur de ce secteur-là, compte tenu de la baisse des budgets de la défense, les seules commandes françaises ne permettent plus aux arsenaux de tourner et de fournir du travail aux salariés. Nous devons donc développer les marchés à l'extérieur; c'est la raison pour laquelle la politique d'exportation sera développée. M. le Premier ministre m'a demandé de présenter avant la fin de l'année un plan de soutien à l'exportation d'armement et de matériel aéronautique. C'est dans cet esprit qu'un délégué à l'exportation pour l'armement a été nommé aujourd'hui. Les efforts commencent d'ailleurs à produire leurs effets. Un certain nombre de contrats sont conclus ici et là et d'autres sont à l'étude.

Troisième élément du dossier, les personnels. Il n'est pas question pour nous de licencier un seul membre du personnel. Le statut des arsenaux est maintenu, celui du personnel également. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le ministre de la défense. Il y aura, c'est vrai, s'il n'y a pas un redressement de l'activité, des réductions automatiques d'effectifs, en raison des mesures d'âge, des départs à la retraite, mais, je le confirme à tous les responsables des arsenaux ainsi qu'à tous les salariés, tout sera mis en œuvre pour qu'il n'y ait aucun licenciement sec et que, par la mobilité professionnelle, par la mobilité géographique, par l'offre d'emplois dans

la marine, par la reconversion professionnelle, les salaries puissent retrouver une fonction et un emploi. Un plan de redressement et de redeploiement des arsenaux est engage. Je demande a la representation nationale, compte tenu de la dimension de cette industrie d'armement, de tout mettre en oeuvre pour que ce plan reussisse, car il est vrai que l'indépendance nationale repose aussi sur une industrie de defense nationale. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Louis Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Samedi, l'ensemble des personnels des industries de defense manifesteront a Paris. Ils savent en effet que les promesses qui leur ont en effet ete faites ne seront pas tenues, notamment celle-ci, confirmee au plus haut niveau de l'Etat: toute suppression d'emploi sera compensee par la creation d'un autre emploi.

Les suppressions etant maintenues et les creations n'existant pas, le plan Millon se trouve vide de son contenu. C'est pourquoi il ne saurait etre accepte.

En consequence, monsieur le Premier ministre, comment entendez-vous operer la compensation poste par poste, et entendez-vous retirer le plan Millon ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de la defense.

M. Charles Millon, ministre de la defense. Lorsque nous avons pris en charge le dossier des arsenaux, monsieur le depute, nous avons fait le constat suivant: 15 milliards de chiffre d'affaires, 22 milliards de charges, soit 7 milliards par an de deficit permanent et structurel.

Maintenir cette situation, c'est aller droit dans le mur, c'est la faillite assuree, c'est la suppression de tous les emplois de tous les arsenaux francais.

M. Andre Fanton. Merci les socialistes !

M. le ministre de la defense. Une fois ce constat etabli, nous avons pris la decision non pas de liquider les arsenaux, comme certains l'ont dit, mais de redeploier leur activite.

Comment a-t-on fait et comment va-t-on faire ?

Tout d'abord, nous allons distinguer l'activite etatique et l'activite industrielle des arsenaux. Vous le savez, monsieur Le Pensec, puisque vous etes depute de cette region-la, il y a une activite de conseil du gouvernement et une activite de production de bateaux et de sous-marins. Nous allons distinguer ces deux activites qui n'obeissent pas a la meme logique.

Deuxiemement, vous le savez car vous etes trop bon connaisseur de ce secteur-la, compte tenu de la baisse des budgets de la defense, les seules commandes francaises ne permettent plus aux arsenaux de tourner et de fournir du travail aux salaries. Nous devons donc developper les marches a l'exterieur; c'est la raison pour laquelle la politique d'exportation sera developpee. M. le Premier ministre m'a demande de presenter avant la fin de l'annee un plan de soutien a l'exportation d'armement et de materiel aeronautique. C'est dans cet esprit qu'un delegue a l'exportation pour l'armement a ete nomme aujourd'hui. Les efforts commencent d'ailleurs a produire leurs effets. Un certain nombre de contrats sont conclus ici et la et d'autres sont a l'etude.

Troisieme element du dossier, les personnels. Il n'est pas question pour nous de licencier un seul membre du personnel. Le statut des arsenaux est maintenu, celui du personnel egalement. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. le ministre de la defense. Il y aura, c'est vrai, s'il n'y a pas un redressement de l'activite, des reductions automatiques d'effectifs, en raison des mesures d'age, des departs a la retraite, mais, je le confirme a tous les responsables des arsenaux ainsi qu'a tous les salaries, tout sera mis en oeuvre pour qu'il n'y ait aucun licenciement sec et que, par la mobilite professionnelle, par la mobilite geographique, par l'offre d'emplois dans la marine, par la reconversion professionnelle, les salaries puissent retrouver une fonction et un emploi. Un plan de redressement et de redeploiement des arsenaux est engage. Je demande a la representation nationale, compte tenu de la dimension de cette industrie d'armement, de tout mettre en oeuvre pour que ce plan reussisse, car il est vrai que l'indépendance nationale repose aussi sur une industrie de defense nationale. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et

du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1820

Rubrique : Armement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1996, page 5262

Réponse publiée le : 10 octobre 1996, page 5262

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 octobre 1996